



Saint - Denis , le 17.08.05

PREFECTURE DE LA REUNION

Pôle Régional Santé Publique
et Cohésion Sociale

Direction Régionale des Affaires
Sanitaires et Sociales

A R R Ê T É N° 38

MODIFICATION D'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT

D'UN LABORATOIRE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE

LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU l'article L 6211 - 2 du Code de la Santé Publique ;
- VU le décret n° 75-1344 du 30.12.75 modifié , relatif aux directeurs et directeurs adjoints de Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale ;
- VU le décret n° 76-1004 du 04.11.76 modifié relatif aux conditions d'ouverture des Laboratoires d'Analyses de Biologie Médicale , notamment ses articles 16 et 23 ;
- VU l'arrêté n° 0486 du 05.03.96 concernant la modification d'autorisation de fonctionnement du L.A.B.M. Labosud , 24 rue du Marché à SAINT LOUIS ;
- VU le courrier de M. BENEYTO en date du 16.03.05 informant de la cessation de ses fonctions de co-directeur du LABM " Labosud " à ST LOUIS ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre National des Pharmaciens en date du 10.08.05 concernant M. HUET Laurent ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1833 en date du 18.07.05 portant délégation de signature à Monsieur Pierre CARDONA , Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 0486 du 05.03.96 est modifié comme suit :

Directeur :
M. PREMONT Gilbert

Directeur Adjoint :
M. HUET Laurent

ARTICLE 2 Le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le Pharmacien Inspecteur Régional sont chargés , chacun en ce qui les concerne , de l'application du présent arrêté .

Fait à SAINT DENIS , le 17.08.05

Pour le PREFET
Le Directeur Régional
des Affaires Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA